



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2006
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 29 août 2006, à 15 heures

Président : M. Malmierca Diaz (Vice-Président) (Cuba)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Organisation d'un Séminaire régional sur le Pacifique

Rapport sur la session du Conseil économique et social

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

06-48111 (F)



En l'absence de M. Hunte (Sainte Lucie), M. Malmierca Diaz (Cuba) Vice président prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection des membres du Bureau

2. **Le Président** note que les postes de président et de rapporteur sont vacants. Il propose que la Comité élise M. Anthony Bryan Severin (Sainte-Lucie) et M. Bashar Ja'afari (République arabe syrienne) respectivement Président et Rapporteur jusqu'à ce que des élections régulières soient organisées en février 2007. Il demande au Comité s'il veut les élire par acclamation.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M. Okio** (Congo) félicite le Président et le Rapporteur de leur élection.

5. **M. Severin** (Sainte Lucie) remercie le Comité spécial de la confiance qu'il vient de lui manifester et apprécie sa coopération.

6. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) remercie le Comité spécial et lui exprime son dévouement.

Séminaire régional sur le Pacifique en 2006

7. **Le président** annonce que le Bureau a établi des contacts avec plusieurs membres du Comité spécial de la région du Pacifique afin d'étudier la possibilité de réunir le séminaire en novembre 2006.

8. **M. Kau** (Fidji) indique qu'à la suite de consultations entre les membres de la région du Pacifique, Fidji a proposé d'accueillir le séminaire. Sa délégation sera en mesure dans quelques jours de confirmer l'invitation par écrit.

9. **Le Président** déclare que le Comité prend note de l'invitation et indique que le Secrétariat mettra à la disposition du Comité les fonds nécessaires à l'organisation du Séminaire. Afin d'éviter qu'une réunion formelle ne soit convoquée, il suggère que le Comité autorise le Président à engager des consultations afin d'accepter l'invitation en son nom. Il propose également que le Président soit autorisé à ajouter deux membres à la délégation officielle qui

représentera le Comité au Séminaire, un du Groupe asiatique et l'autre du Groupe africain. S'il n'y a pas d'objections, les suggestions seront considérées comme acceptées.

10. *Il en est ainsi décidé.*

Rapport sur la session du Conseil économique et social

11. **M. Benitez Versón** (Cuba) déclare que sa délégation a coordonné les négociations sur le projet de résolution intitulé « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées aux Nations Unies » à la session de 2006 du Conseil économique et social. Au total, 19 pays ont parrainé le projet de résolution soit huit pays de plus qu'en 2005. Il estime que la Chine, Belize et l'Afrique du sud doivent être ajoutés à la liste des coauteurs. En vertu de l'article 75 des règles de procédure du Conseil économique et social, des pays qui ne sont pas membres du Conseil peuvent appuyer des projets de l'ECOSOC. Il encourage les membres du Comité qui ne l'ont pas fait à être coauteurs des projets à l'avenir.

12. Cuba, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela sont intervenus dans le débat général sur la résolution. Il demande à d'autres membres du Comité de prendre la parole sur la question qui est débattue afin de mettre en évidence son importance.

13. Comme au cours des années précédentes, les États-Unis ont demandé que le projet de résolution soit mis aux voix. Les États-Unis ont indiqué qu'ils s'abstiendraient car leur constitution souligne que seules les autorités fédérales peuvent prendre une décision concernant les participants des territoires non autonomes aux activités des Nations Unies. Intervenant pour expliquer leur vote, l'Union européenne, la Russie et le Japon ont noté qu'ils s'abstiendraient parce qu'ils estiment que la question abordée dans la résolution ne relève pas de la compétence du Conseil économique et social. Le projet de résolution a été adopté par 29 voix pour, aucune voix contre et 20 abstentions.

14. La plupart des membres du Comité qui sont également membres du Conseil ont voté en faveur du projet de résolution et un seul s'est abstenu. Puisque tous les représentants des puissances administrantes membres du Conseil se sont abstenus, il serait utile que le Comité lance un processus de dialogue avec les

puissances administrantes et d'autres entités, telles que l'Union européenne afin de continuer à attirer l'attention sur l'importance de la question.

15. Afin de susciter un appui supplémentaire au projet de résolution, une mention explicite de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) résolution 598 (XXX) du 2 juillet 2004 sur la participation des membres associés aux conférences mondiales des Nations Unies et aux sessions extraordinaires a été supprimée. En présentant le projet de résolution, sa délégation encourage le Conseil à suivre l'exemple de l'Assemblée générale en prenant des mesures pour associer les membres des commissions économiques régionales à participer aux activités des Nations Unies.

16. Le Conseil économique et social a également examiné le rapport du Président sur l'information demandée aux 35 institutions spécialisées et à d'autres organisations du système des Nations Unies à propos de leurs activités, concernant les territoires non autonomes (E/2006/47). Seuls cinq ont répondu de manière approfondie, trois ont indiqué qu'elles n'ont aucun programme d'assistance dans les territoires non autonomes. Il encourage le Secrétaire général et le Président du Comité à établir des contacts directs avec les institutions mentionnées ci-dessus et de leur adresser une lettre soulignant la pertinence et l'importance de cette question.

La séance est levée à 16 heures.